

LES CRÉDITS MARKETING, C'EST QUOI?

- C'est une ristourne de 20% des sommes remises à Revenu Québec par une entreprises qui perçoit **la taxe sur l'hébergement** et qui est membre hébergement de Tourisme Gaspésie (TG).
- Cette ristourne peut être utilisée pour **faire de la promotion au Québec** selon les modalités établies par Tourisme Québec.

COMMENT LES OBTENIR?

- Pour être éligible aux crédits marketing, **l'établissement membre** de TG doit lui fournir :

» Une copie du formulaire de déclaration de taxe sur l'hébergement de Revenu Québec accompagnée :

- d'une copie du chèque encaissé par Revenu Québec

ou

- du sceau de paiement d'une institution financière apposé sur le formulaire de déclaration

ou

- d'une preuve de paiement par guichet automatique

ou

- d'une copie du relevé de compte.

» Il est recommandé de nous faire parvenir ces documents trimestriellement.

- Le montant des crédits marketing est attribué au compte client du membre dès réception du paiement de Tourisme Québec. Ces renseignements sont traités de façon confidentielle.
- Pour les membres existants, il y aura rétroaction au 1^{er} avril de l'année précédente pour enregistrer leurs crédits dans leur compte client. Pour ce qui est des nouveaux membres, ils peuvent se prévaloir de leurs crédits marketing à compter de leur date d'adhésion.
- Un membre peut s'adresser à TG pour vérifier le montant de ses crédits accumulés.
- Les crédits marketing sont conservés dans le compte du membre **durant trois ans**.

COMMENT LES UTILISER?

- Toutes les applications sont conditionnelles à l'autorisation préalable de TG.
- L'adhésion annuelle **n'est pas une dépense admissible**, car il faut d'abord être membre de TG pour se prévaloir de ce privilège.
- Ils doivent servir uniquement à des **actions** ou **activités de promotion** et de **mise en marché**.
- Ils doivent concerner des actions reconnues par TG : au Québec, en dehors du territoire de la Gaspésie touristique et au hors-Québec via Le Québec maritime à 50%
- **À la date de la facturation, seuls les crédits au compte pourront être utilisés.**
- Peuvent être utilisés par l'établissement d'hébergement pour un **maximum de 85%**

Exemple :

Projet de site Web : 1 000 \$ (+ TPS + TVQ = 149,75 \$)	=	1 149,75 \$
Montant admissible aux crédits marketing : 85% avant taxes		850,00 \$
Montant à payer par le membre : 150 \$ (+ TPS + TVQ non admissible : 149,75 \$)	=	299,75 \$

APPLICATIONS ADMISSIBLES

Plateformes et outils TG

- Site Web et infolettre : espace publicitaire
- Blogue : billet commandité
- Facebook : publication commanditée
- Outils imprimés TG : espace publicitaire



Approbation préalable. Devra faire la démonstration que la publicité sera diffusée en dehors du territoire de la Gaspésie. Ne peuvent pas être jumelées à aucune autre aide aux membres.

Autres plateformes

- Placements Web (médias sociaux, Google Adwords, bannières display sur site Internet)
- Magazine spécialisé
- Publicité télévisuelle
- Développement de nouvelle plateforme Web à des fins de promotion*
- Dépliant publicitaire ou outils développés à des fins de distribution*
- Tournage vidéo et shooting photo pour la promotion de l'entreprise pour une clientèle touristique en dehors de la Gaspésie

- Inscription à des salons, expositions ou foires destinées aux consommateurs et multiplicateurs (non admissible : frais de déplacement, RH, production de matériel et location sur place)
- Frais d'adhésion annuels à des organisations sectorielles (ex.: APCQ, Bienvenue cycliste, etc.)
- Élaboration d'une stratégie de placements en webmarketing par une entreprise reconnue dans le domaine pour rejoindre la clientèle touristique à l'année

Les frais de gestion, de production de projet, d'hébergement de site Web et de mise à niveau ne sont en aucun cas applicables. De plus, l'affichage routier, l'habillage d'automobile de compagnie et le développement d'image de marque ne sont pas considérés.

* Placer le logo de Tourisme Gaspésie sur chacune des applications et faire approuver le tout par TG.

Réservés aux établissements d'hébergement (Loi 76). Remboursement à 85% du montant hors taxes.

COORDONNÉES DU MEMBRE

ENTREPRISE : _____

CONTACT : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

MÉDIA OU PUBLICATION

NOM DU MÉDIA OU PUBLICATION : _____

MARCHÉ QUÉBÉCOIS, PRÉCISEZ : _____

DATE DE PARUTION OU DE DIFFUSION : _____

DIMENSION DE L'ANNONCE ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : _____

COÛT TOTAL DE LA PUBLICITÉ (HORS TAXES) : _____

DESCRIPTION DU CONTENU : _____

COMMENTAIRES : _____

Vous devez fournir une copie de la facture de votre fournisseur, une preuve de paiement et une copie de la parution à Tourisme Gaspésie afin de recevoir votre paiement.

SVP appliquer mes crédits marketing sur ce placement. Cochez ici

SIGNATURE

DATE

SECTION RÉSERVÉE À TOURISME GASPÉSIE

ACCEPTÉ PAR : _____ DATE : _____

CONDITIONS À RESPECTER : _____

SIGNATURE